

smeba

LA SÉCURITÉ SOCIALE ÉTUDIANTE

Avec la **Smeba**
et la **Région** des
Pays de la Loire

Profitez d'une
mutuelle GRATUITE
avec la garantie Smeb'autonomie

SMEBA

Facilite la vie étudiante



Région
PAYS DE LA LOIRE

Autonomie et santé pour les jeunes en détail

La Région des Pays de la Loire finance votre première mutuelle !

L'Assurance maladie ne prend en charge qu'une partie des dépenses liées aux soins : il est donc important de disposer d'une « complémentaire santé » qui rembourse le reste. La Région des Pays de la Loire accorde à tous les jeunes une aide leur permettant de souscrire un premier contrat de complémentaire santé.

Pour en bénéficier, vous devez avoir plus de 15 ans et moins de 30 ans, être domicilié en Pays de la Loire et souscrire, pour la première fois à votre nom, un contrat de complémentaire santé responsable. Après enregistrement de votre dossier sur le site de la Région, l'aide, d'un montant maximum de 100 euros, sera déduite de votre souscription.

À la **Smeba**, partenaire de ce dispositif, l'opération concerne les garanties santé responsables **SMEB'AUTONOMIE**, **SMEB'2** et **SMEB'3**.

Si vous optez pour la garantie SMEB'AUTONOMIE dont le prix est de 100 euros, ce dispositif vous permet la gratuité complète d'une complémentaire santé.

SMEB'AUTONOMIE, SMEB'2, SMEB'3... Comment en profiter ?

BÉNÉFICIAIRES

Tous les jeunes de 15 à 30 ans révolus, quel que soit leur statut (étudiants – y compris les étudiants étrangers – jeunes travailleurs, etc) domiciliés en Pays de la Loire (domicile des parents, étudiant ou autre), qui en feront la demande sur le site internet de la Région et qui souscrivent pour la première fois, en leur nom, un contrat de complémentaire santé

FORMALITÉS et MODALITÉS D'ATTRIBUTION

Vous devez impérativement faire la demande d'aide, préalable à la souscription de tout contrat sur le site internet de la Région via un formulaire dédié.

Dans ce formulaire vous indiquez vos nom, prénom, date de naissance, adresse et adresse internet.

Les informations vous concernant (condition de résidence et d'âge, souscription pour la première fois à un contrat de complémentaire santé à votre nom) seront vérifiées par les conseillers **Smeba**.

Vous recevrez une attestation d'éligibilité délivrée par la Région et que vous devrez remettre à la **Smeba** lors de la souscription du contrat complémentaire.

IMPORTANT : cette formalité peut être effectuée directement dans votre agence **Smeba** lors de l'adhésion.

FORMALITÉS DE SOUSCRIPTION

Afin de vous éviter de faire face à des dépenses importantes lors de la rentrée universitaire, l'aide de la Région sera directement versée à la **Smeba**. Ainsi, vous n'aurez pas besoin

de faire l'avance du paiement de votre cotisation si vous souscrivez une garantie **SMEB'AUTONOMIE**.

GARANTIE SMEB'AUTONOMIE

Le prix annuel est de 100 € pour la garantie **SMEB'AUTONOMIE** quelque soit la date de souscription avec une fin de garantie au 30/09/2012.

Avec la **Smeba** et la Région des Pays de la Loire, la couverture santé pour les jeunes c'est **0 dépense**.

GARANTIE SMEB'2 ET SMEB'3

Si vous souscrivez à une garantie **SMEB'2** ou **SMEB'3** vous pouvez aussi bénéficier de cette aide. C'est l'occasion pour l'étudiant de souscrire à une garantie avec un taux de couverture maximum à moindre coût. **L'aide de la Région sera déduite directement de votre cotisation** et vous n'aurez plus qu'à faire l'appoint. Pour le paiement de la différence vous pouvez opter pour le paiement en plusieurs fois.



Les garanties santé **SMEB'AUTONOMIE**, **SMEB'2** et **SMEB'3** proposées par la **Smeba** permettent toutes d'avoir accès à **Priorité Santé Mutualiste**, au **Fonds d'Entraide Mutualiste**.

la smeba

Mes complémentaires santé

GARANTIES SANTÉ	SÉCURITÉ SOCIALE	MUTUELLE	MUTUELLE	MUTUELLE
Les niveaux de remboursement (Sécurité sociale + Mutuelle) indiqués s'appliquent aux taux, tarifs de responsabilité et conditions de remboursement de la Sécurité sociale en vigueur à ce jour, sous réserve de remboursement par ce régime, dans la limite des frais engagés, dans le respect du parcours de soins, et hors prise en charge des participations de l'assuré et des franchises prévues à l'article L322-2 § 2 et 3 du Code de la Sécurité sociale.	Taux indicatifs courants	SMEB' AUTONOMIE	SMEB'2	SMEB'3
TARIFS ANNUELS		100 €	210 €	336 €
AIDE Région Pays de la Loire		- 100 €	- 100 €	- 100 €
COÛT ADHÉRENT		0 €	110 €	236 €
Soins consécutifs à un accident		FRAIS RÉELS DANS LA LIMITE DE 400 €		
Hospitalisation				
Médicale/chirurgicale/maternité	70 à 100 %	100 %	100 %	100 %
Forfait hospitalier*		100 %	100 %	100 %
Forfait maternité				150 €
Frais médicaux				
Généralistes consultation/visite	70 %	100 %	100 %	100 %
Spécialistes consultation/visite**	70 %	100 %	100 %	100 %
Soins externes à l'hôpital	70 %	60 %	100 %	100 %
Radiologie (complément uniquement pour Smeb' autonomie si prescrit par votre médecin traitant ou un médecin correspondant)	70 %	100 %	100 %	100 %
Analyses (complément uniquement pour Smeb' autonomie si prescrit par votre médecin traitant ou un médecin correspondant)	60 %	100 %	100 %	100 %
Sage-femme	70 %	70 %	100 %	100 %
Actes para médicaux (kiné-infirmier)	60 %	60 %	100 %	100 %
Forfait fracture			80 €	80 €
Pharmacie***				
Pharmacie vignette blanche	65 %	100 %	100 %	100 %
Pharmacie vignette bleue	35 %	100 %	100 %	100 %
Forfait vaccins/traitements anti paludéens			80 €	80 €
Forfait contraceptifs féminins (non remboursés par la Sécurité sociale)			50 €	50 €
Prescription pharmaceutique		15 €	20 €	30 €
Optique				
Optique consultation	70 %	70 %	100 %	100 %
Optique lunetterie (base Sécurité sociale)	65 %	65 %	100 %	100 %
Forfait optique (lunettes ou lentilles)				150 €
Dentaire				
Soins dentaires/prothèses dentaires	70 %	70 %	100 %	100 %
Forfait prothèse dentaire				250 €
Autres soins				
Appareillage	65 %	65 %	100 %	100 %
Indemnités orthopédie (semelle, petit appareillage)				50 €
Indemnités prothèse auditive				150 €
Transport (ambulance)	65 %	65 %	100 %	100 %
Cure thermale	65 %	65 %	100 %	100 %
Forfait médecine douce				
Ostéopathie/homéopathie/acupuncture			30 €	70 €
Consultation diététicien/ consultation psychologue				
Forfait prévention				
Consultation annuelle de prévention	70 %	100 %	100 %	100 %
Prévention des MST (préservatif masculin)		10 €	10 €	10 €
Accès à priorité santé mutualiste		inclus	inclus	inclus
Fonds d'entraide mutualiste				
Aide supplémentaire pour les soins mal remboursés (sous conditions)		inclus	inclus	inclus
Assistance/rapatriement				
Prise en charge du rapatriement et des soins dans le monde entier			inclus	inclus
Assurance universitaire				
50 % de réduction pour les adhérents en complémentaire santé		pour les adhérents en complémentaire santé cotisation : 12 € au lieu de 24 €		

Conformément à l'article R871-1 du code de la Sécurité sociale, les garanties santé de la Smeba, ne prennent pas en charge la participation forfaitaire de 1 €, la majoration de la participation financière de l'assuré en cas de non respect du parcours de soins, la franchise de 18 € sur les dépassements d'honoraires sur actes cliniques et techniques, les franchises de 0,5 € par médicament et par acte auxiliaire et de 2 € par transport en véhicule sanitaire ou taxi. * Forfait hospitalier : limité à 30 j pour la garantie 1 ou dans le cadre d'une hospitalisation psychiatrique. Le forfait est remboursé sur la base de 18 €/jour (taux en vigueur au 31 mars 2011). ** Limité à 12 consultations psychiatriques ou neuro psychiatrique sur 12 mois. *** Les médicaments remboursés par la Sécurité sociale à 15 % ne sont pas pris en charge par les complémentaires.

la smeba

Des agences proches de vous :

ANGERS – centre 617 ⁽¹⁾

• 42, boulevard du Roi-René
49000 Angers
Tél. : 02 41 20 82 82
• Agence Saint-Serge :
6, allée François-Mitterrand
49000 Angers
Tél. : 02 41 20 82 90
angers@smeba.cimut.fr

BREST – centre 617

32, rue Professeur-Langevin
29200 Brest
Tél. : 02 98 47 87 87
brest@smeba.cimut.fr

CHOLET – centre 617 ⁽¹⁾

Agence mobile informatisée
sur le Campus de Cholet
hall principal de la faculté
cholet@smeba.cimut.fr

LA ROCHE-SUR-YON – centre 617 ⁽¹⁾

2, place du Marché
85000 La Roche-sur-Yon
Tél. : 02 40 35 93 59*
laroche@smeba.cimut.fr

LAVAL – centre 617 ⁽¹⁾

2, rue du Lieutenant
53000 Laval
Tél. : 02 41 20 82 98*
laval@smeba.cimut.fr

LE MANS – centre 617 ⁽¹⁾

• 34, av. François-Mitterrand
72000 Le Mans
Tél. : 02 41 20 82 93*
• Agence Campus
Espaces de services universitaires
av. Laënnec - Tél. : 02 41 20 82 96*
lemans@smeba.cimut.fr

LORIENT – centre 617

2, rue Armand-Guillemot
56100 Lorient
Tél. : 02 98 47 87 77*
lorient@smeba.cimut.fr

NANTES – centre 617 ⁽¹⁾

7, allée Duguay-Trouin
44000 Nantes
Tél. : 02 40 35 90 90
nantes@smeba.cimut.fr

QUIMPER – centre 617

4, place de Locronan
29000 Quimper
Tél. : 02 98 47 87 80
Permanence IUT : 2 rue de l'université
quimper@smeba.cimut.fr

RENNES – centre 617

• 31, 33 quai Chateaubriand
(angle place Pasteur)
35000 Rennes
Tél. : 02 99 78 33 66
• Agence Campus Rennes 2
Maison des étudiants
Tél. : 02 99 78 80 00
rennes@smeba.cimut.fr

SAINT-BRIEUC – centre 617

2, bd Waldeck-Rousseau
22000 Saint-Brieuc
Tél. : 02 99 78 80 05*
stbrieuc@smeba.cimut.fr

SAINT-NAZAIRE – centre 617 ⁽¹⁾

Agence mobile informatisée
Tél. : 02 40 35 90 90
stnazaire@smeba.cimut.fr

VANNES – centre 617

11 bis, rue Hoche
56000 Vannes
Tél. : 02 98 47 87 73*
vannes@smeba.cimut.fr

* n° d'appel local

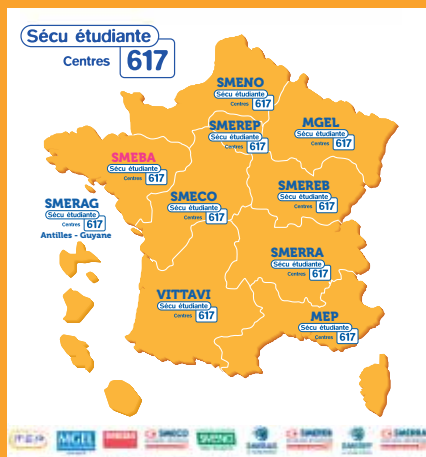
(1) agence habilitée à proposer l'aide de la Région Pays de la Loire

Pour accélérer la gestion de votre dossier et pour toute demande de remboursement adressez vos courriers à : SMEBA – BP 50705 – 49007 ANGERS CEDEX 01

Avec l'agence mobile informatisée un conseiller local de la Smeba se déplace et vous accueille dans les principaux établissements d'enseignement supérieur de votre ville. Mise à jour immédiate de votre dossier santé, sécu, carte vitale, remboursement.

Pour bénéficier de la force d'un réseau national choisissez les centres 617

Plus de 150 accueils de proximité



SMENO centre 617 – Lille

15, place De Gaulle
Tél. : 0820 423 423
(0,118 /mn)

MGEL centre 617 – Nancy

44, cours Léopold
Tél. : 03 83 300 300

SMEREP centre 617 – Paris

54, bd Saint-Michel (6^e)
Tél. : 01 56 54 36 34

SMECO centre 617 – Poitiers

73, rue de la Cathédrale
Tél. : 0810 05 2000
(coût d'une communication locale)

SMEREB centre 617 – Dijon

11 ter, bd Voltaire
Tél. : 0810 05 2000
(coût d'une communication locale)

VITTAVI centre 617 – Toulouse

5, rue des Lois
Tél. : 0825 825 715
(0,15 /mn)

SMERRA centre 617 – Lyon

38, rue Chevreul (7^e)
Tél. : 0810 05 2000
(coût d'une communication locale)

MEP centre 617 – Marseille

176, bd Baille (5^e)
Tél. : 0825 081 881
(0,15 /mn)

SMERAG centre 617 – Martinique

35, rue Schoelcher
97200 Fort-de-France
Tél. : 05 96 72 82 00

www.smeba.fr

www.secuetudiante617.fr

